

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Numéro de référence: 100005600

Date de révision: 24/04/2023 Remplace la version de: 27/03/2018 Version: 7.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance

 Nom
 : R-600a (Isobutane)

 N° Index
 : 601-004-00-0

 N° CE
 : 200-857-2

 N° CAS
 : 75-28-5

 Numéro d'enregistrement REACH
 : 01-2119485395

 Code du produit
 : 100005600

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Fluide frigorigène

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Dehon Service SAS 26 Avenue du Petit Parc 94683 VINCENNES Cedex

France

T 01 43 98 75 00 - F 01 43 98 21 51 ContactFDS@climalife.dehon.com

Autres

Climalife Kft Budepesta sucurcala Bucuresti Romania Bulevardul Hristo Botev, Nr. 28, Biroul NR 4, Modulul I

Bucuresti Sectorul 3

Romania

ContactFDS@climalife.dehon.com

Autres

Dehon Kälte-Fachvertriebs GmbH Robert-Bosch-Strasse 14 40668 MEERBUSCH

Germany

T 00 49 2150 7073 0 - F 00 49 2150 7073 17

ContactFDS@climalife.dehon.com

Autres

Dehon Service Belgium s.a/n.v. Avenue Carton de Wiart, 79

1090 Bruxelles

T 00 32 2 421 01 70 - F 00 32 2 426 96 62

ContactFDS@climalife.dehon.com

Autres

Friogas sa

Poligono Industrial SEPES Parcela 10

46500 SAGUNTO (Valencia)

Spain

T 00 34 9 6 266 36 32 - F 00 34 9 6 266 50 25

ContactFDS@climalife.dehon.com

Autres

IDS Refrigeration Limited

22 Apex Court, Woodlands, Bradley Stoke

Autres

Climalife Hongrie Kft Villányi út 47 1118 Budaörs Hungary

T (36) 23 431 660 - F (36) 23 431 661 ContactFDS@climalife.dehon.com

Autres

Climalife Supplied by Inventec Performance Chemicals Italia SRL

Via del Lavoro, 10/G 20874 Busnago MB

Italia

T +39 39-5973480 - F +39 39-5973490 ContactFDS@climalife.dehon.com

Autres

Dehon nordic service Östra Hamngatan 50B 3tr 41109 GÖTEBORG

Sweden

T 00 46 735 01 90 50

ContactFDS@climalife.dehon.com

Autres

Dehon Service Nerderland B.V. Van Konijnenburgweg 84 NL-4612 PL Bergen Op Zoom

Netherlands

T 00 31 164 212 830 - F 00 31 164 212 831

ContactFDS@climalife.dehon.com

Autres

Galco s.a/n.v.

Avenue Carton de Wiart, 79

1090 BRUSSELS

Belgium

T 00 32 2 421 01 84 - F 00 32 2 421 01 84 / 00 32 2 425 38 12

ContactFDS@climalife.dehon.com

Autres

Prochimac SA ZI Petits Champs 15

24/04/2023 (Date de révision) FR - fr 1/11

Fiche de Données de Sécurité

T 00 44 1179 802520 - F 00 44 1179 802521

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

BS32 4JT Bristol CH-1400 Yverdon-les-Bains

United Kingdom Switzerland

ContactFDS@climalife.dehon.com ContactFDS@climalife.dehon.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +33 (0) 1 72 11 00 03

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145 +41 44 251 51 51	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non- urgents: +41 44 251 66 66

T 00 41 32 727 36 00 - F 00 41 32 727 36 19

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Gas 1A H220
Press. Gas (Liq.) H280
Texte intégral des classes de danger, mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Conseils de prudence (CLP)

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS02

Mention d'avertissement (CLP) : Da

Mentions de danger (CLP) : H220 - Gaz extrêmement inflammable.

H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des flammes nues, des surfaces chaudes, des

étincelles. Ne pas fumer.

24/04/2023 (Date de révision) FR - fr 2/11

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

P377 - Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans

danger.

P381 - En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.

P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés

: Peut provoquer des asphyxies par réduction de la teneur en oxygène. Le contact avec le

liquide peut causer des brûlures par le froid et des gelures.

Ne contient pas de substances PBT/vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Composant	
450-8)) (75-28-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom : R-600a (Isobutane)

 N° CAS
 : 75-28-5

 N° CE
 : 200-857-2

 N° Index
 : 601-004-00-0

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Isobutane (contenant < 0.1 % 1,3-butadiène (203-450-8))	N° CAS: 75-28-5 N° CE: 200-857-2 N° Index: 601-004-00-0 N° REACH: 01-2119485395- 27	> 95	Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Liq.), H280

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation

: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau

: En cas de contact avec le liquide : traiter les gelures comme des brûlures. Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Si des brûlures cutanées apparaissent, appeler immédiatement un médecin.

_

Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15

minutes au moins).

Premiers soins après ingestion

 Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Vertiges, maux de tête, nausées.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Brûlures.

24/04/2023 (Date de révision) FR - fr 3/11

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Symptômes/effets après contact oculaire : Picotements. Larmoiement. Rougeurs.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone. Mousse. Poudre sèche.

Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Gaz extrêmement inflammable. Risque d'éclatement sous l'action de la chaleur, par

augmentation de la pression interne. Vapeurs plus denses que l'air; peuvent se déplacer au

niveau du sol. Possibilité d'ignition à distance.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

Protection en cas d'incendie

: Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur. Fermer la vanne si possible.

Bottes et équipement de protection étanche. Appareil de protection respiratoire autonome

isolant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Arrêter la fuite. Faire évacuer l

 Arrêter la fuite. Faire évacuer la zone dangereuse. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Intervention limitée au personnel qualifié muni des

protections appropriées. Supprimer toute source d'ignition.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Fuite de gaz enflammé: Ne pas

éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. En cas de déversement important : Une évacuation locale est nécessaire (personnes proches du lieu d'épandage).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pulvériser de l'eau pour abattre les vapeurs.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Ventiler la zone de déversement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Utiliser un outillage ne produisant pas d'étincelles. Mise à la terre des installations de transfert. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer. Porter un équipement de protection individuel. Eviter le

contact avec la peau et les yeux.

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation. Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de

travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de sources d'ignition. Conserver dans

l'emballage d'origine.

Produits incompatibles : Matières oxydantes. Matières comburantes. Bases fortes.

Matériaux d'emballage : Acier ordinaire.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Isobutane (contenant < 0.1 % 1,3-butadiène (203-450-8)) (75-28-5)		
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)		
IOEL TWA	1450 mg/m³	
IOEL TWA [ppm]	600 ppm	
IOEL STEL 1810 mg/m³		
IOEL STEL [ppm]	750 ppm	
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle		
OEL STEL 2370 mg/m³		
OEL STEL [ppm]	980 ppm	
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle		
MAK (OEL TWA) [1] 1900 mg/m³		
MAK (OEL TWA) [2] 800 ppm		

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2. Équipements de protection individuelle

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection ininflammables et résistant aux produits chimiques

Protection des mains:

Gants de protection en caoutchouc nitrile

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

En cas de dépassement des limites d'exposition : Masque à gaz avec filtre type AX. En espace confiné : Appareil de protection respiratoire autonome isolant

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Gazeux Couleur Incolore. Masse moléculaire : 58,12 g/mol Odeur : D'hydrocarbure. Seuil olfactif : Pas disponible Point de fusion : -159 °C Point de congélation : Non applicable Point d'ébullition : -11,76 °C

Inflammabilité : Gaz extrêmement inflammable.

Propriétés explosives : Non explosif. Propriétés comburantes : Non comburant. Limites d'explosivité : Pas disponible Limite d'explosivité inférieure : 1,8 vol % Limite d'explosivité supérieure : 8,4 vol % : -87 °C Point d'éclair Température d'auto-inflammation : 287 °C Température de décomposition : Pas disponible рΗ : Non applicable Viscosité, cinématique

Viscosité, cinématique : 269,643 mm²/s
Viscosité, dynamique : 0,151 Pa·s (25°C)
Solubilité : Insoluble dans l'eau.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : 2,88

Pression de vapeur : 2,2 bar (20 °C)
Pression de vapeur à 50°C : Pas disponible
Pression critique : 36,29 bar
Masse volumique : 0,56 g/cm³ (20 °C)
Densité relative : Non applicable
Densité relative de vapeur à 20°C : Pas disponible
Caractéristiques d'une particule : Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Température critique : 134,7 °C

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Groupe de gaz : Press. Gas (Liq.)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles.

10.4. Conditions à éviter

Peut exploser ou s'enflammer : au contact des matières incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Matières oxydantes. Matières combustibles. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Par décomposition thermique (pyrolyse), libère : Oxydes de carbone (CO, CO2).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé
Indications complémentaires : Asphyxiant

Isobutane (contenant < 0.1 % 1,3-butadiène (203-450-8)) (75-28-5)

CL50 Inhalation - Rat 658 mg/l/4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Indications complémentaires : Le contact avec le liquide peut causer des brûlures par le froid et des gelures

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Indications complémentaires : Le contact avec le gaz liquéfié peut provoquer de graves lésions oculaires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Aucun effet de sensibilisation connu

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(STOT) (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(STOT) (exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

R-600a (Isobutane) (75-28-5)

Viscosité, cinématique 269,643 mm²/s

Isobutane (contenant < 0.1 % 1,3-butadiène (203-450-8)) (75-28-5)

Viscosité, cinématique 269,643 mm²/s

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

(aiguë)

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

(chronique)

: Non classé
: Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

Isobutane (contenant < 0.1 % 1,3-butadiène (203-450-8)) (75-28-5)

Persistance et dégradabilité < 60 % de biodégradation après 28 jours.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

R-600a (Isobutane) (75-28-5)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) 2

2,88

Isobutane (contenant < 0.1 % 1,3-butadiène (203-450-8)) (75-28-5)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) 2,88

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant

Isobutane (contenant < 0.1 % 1,3-butadiène (203-450-8)) (75-28-5)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe

XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Potentiel de réchauffement global (PRP) 3

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Consulter le fabricant ou le fournisseur pour des informations relatives à la récupération ou

au recyclage.

Indications complémentaires : L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives,

réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales,

relatives à l'élimination, le concernant.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / RID

ADR IMDG		IATA	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
UN 1969	UN 1969	UN 1969	UN 1969

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

ADR	IMDG	IATA	RID
14.2. Désignation officie	elle de transport de l'ONU		
ISOBUTANE	ISOBUTANE	Isobutane ISOBUTANE	
Description document de	ransport		,
UN 1969 ISOBUTANE, 2.1, (B/D)	UN 1969 ISOBUTANE, 2.1	UN 1969 Isobutane, 2.1	UN 1969 ISOBUTANE, 2.1
14.3. Classe(s) de dang	er pour le transport		
2.1	2.1	2.1	2.1
2	2	2	2
14.4. Groupe d'emballa	ge		
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'en	vironnement		
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations suppléme	entaires disponibles		

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : 2F

Dispositions spéciales (ADR) : 657, 660, 662

Quantités limitées (ADR) : 0

Code-citerne (ADR) : PxBN(M)

Catégorie de transport (ADR) : 2 Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 23

_

23 1969

Code de restriction en tunnels (ADR) : B/D

Transport maritime

Panneaux oranges

 N° FS (Feu) : F-D N° FS (Déversement) : S-U

Transport aérien

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Forbidden Quantité nette max. pour quantité limitée avion : Forbidden

passagers et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion passagers et cargo : Forbidden

Instructions d'embal (IATA)

Quantité nette max. pour avion passagers et cargo : Forbidden

(IATA)

Instructions d'emballage avion cargo seulement : 200

(IATA)

Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 150kg Dispositions spéciales (IATA) : A1

Transport ferroviaire

Dispositions spéciales (RID) : 657, 660, 662

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

 Quantités limitées (RID)
 : 0

 Catégorie de transport (RID)
 : 2

 Colis express (RID)
 : CE3

 Numéro d'identification du danger (RID)
 : 23

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

REACH Annexe XVII (Liste de restriction)

Non listé dans dans l'annexe XVII de REACH

REACH Annexe XIV (Liste d'autorisation)

Non listé dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Non listé dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (consentement préalable en connaissance de cause)

Non listé dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012)

Réglementation POP (polluants organiques persistants)

Non listé dans la liste POP (Règlement UE 2019/1021)

Règlement sur l'ozone (1005/2009)

Non listé dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement UE 1005/2009)

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogue (273/2004)

Ne contient aucune substance soumise au Règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 concernant la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Toutes les rubriques ont été modifiées par rapport à la version précédente.

Texte intégral des phrases H et EUH:		
Flam. Gas 1A Gaz inflammables, catégorie 1A		
H220	Gaz extrêmement inflammable.	
Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.		
Press. Gas (Liq.)	Gaz sous pression : Gaz liquéfié	

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.